Commune de

Saint-Médard sur-Ille

Plan Local d'Urbanisme

Pièce 3 : Règlement graphique

Septembre 2012

Plan général 1/5 :
le territoire communale
Echelle : 1/5000e

Equipe : K.urbain, I.D.E.A.L., Kaleski

17 rue de Bonabry - 35 300 Fougères
Tel/Fax : 02 99 94 39 34 - k.urbain@free.fr

LEGENDE

Référence au plan	NATURE
	Limite communale
UC	Limite de zone / Indice de zone
	Périmètre défini au titre de l'art. L.123-1-5-7 du C.U.
	Réseau hydrologique
	Bassin
	Zone Humide
	Pour plus de détails : se reporter Pièce 5 - Annexe "Inventaire des Zones humides"
	Bois et bosquet, existant ou créer inscrit au titre des Espaces Boisés Classés
	Haie, rideau boisé et/ou talus, existant ou à créer, inscrit au titre des Espaces Boisés Classés
	Haie, rideau boisé et/ou talus, existant ou à créer, repéré au titre de l'art. L.123-1-5-7 du C.U.
	Carrière
	Murs à préserver au titre de l'article L.123-1-5-7 du C.U. (zone UC)
	Construction exitante non référencée sur le fond cadastral *(implantation à titre indicatif seulement)*

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

(se reporter Pièce 3 Annexe - Servitudes d'Utilité Publique et Porter à Connaissance de l'Etat annexé)

Sym.	Réf. au plan	Nature
PT2		Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
A8		Servitudes résultant des travaux de boisement et de reboisement exécuté par l'administration
T1		Servitudes relatives aux chemins de fer
T7		Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement
I3		Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz et bandes d'effet : Limite de zones de dangers très graves (ELS) : *20 m de part et d'autre de la canalisation* Limite zone de dangers graves (PEL) : *30 m de part et d'autre de la canalisation* Limite de zones de dangers graves (IRE) : *45 m de part et d'autre de la canalisation*
I4		Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
A5		Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
A4		Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
PM1		Plan de Prévention des Risques Inondation

AUTRES

n° réf au plan	Nature
	Z.N.I.E.F.F. de type 1
1	Site archéologique et n°.. *(se reporter Pièce n°5 Annexe 5 - Sites archéologiques)*
100M	Périmètre lié aux lagunes (r = 100m) : distance d'éloignement des constructions liées à l'habitat
	Voie existante ou projetée avec marge de recul *(de part et d'autre de l'axe de la voie - voir aussi tableau ci-contre : marge de recul)*
	Voie existante ou projetée avec secteur affecté par le bruit au titre du classement sonore des infrastructures de transport terrestre
R1	Emplacement Réservé : _n° d'opération *(voir tableau ci-contre)*
	Milieux naturels d'intérêt écologique *(MNIE - SCoT du Pays de Rennes)*
	PDIPR et liaison pédestre
	Périmètre de la ZAC de "la croisée des chemins" créée par délibération du 19/07/2011

EMPLACEMENTS RESERVES

n° réf au plan	Nature	Superficie	Bénéficiaire
01	Elargissement de voirie	90 m2	Commune
02	Création d'un accès et cheminement piétonnier	2 200 m2	Commune
03	Elargissement de la voirie	818 m2	Commune
04	Elargissement de la voirie	137 m2	Commune
05	Liaison de chemin de randonnée	1500 m2	Commune
06	Liaison de chemin de randonnée	6 m de large	Commune
07	Création d'une voie de contournement et aire de stationnement	2300 m2	Commune
08	Elargissement de voirie	400 m2	Commune
09	Création d'un cheminement piétonnier	6 m de large	Commune
10	Création d'un accès piétonnier	145 m2	Commune

Règlementation sur la voirie départementale - CG35

Numéros de voie	Classement	Marge de Recul à partir de l'axe de la voie hors agglomération	
		Usage d'habitation	Autres usages
Néant	A et B	Zone non aedificandi de 100 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 50 m de part et d'autres de la voie
RD106	C	Zone non aedificandi de 50 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie
RD82 RD91 RD521	D	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie

Sites archéologiques

N° Site	Nom du Site	Lieu dit	Périodes	Stuctures	Année	Section parcelles	Degré de protection*
1	Heuze	Heuze	Haut empire	Element d'habitat	2010	C2.340	1
2	Le Meseray	Le Meseray	Haut empire	Element d'habitat	2010	C1. 229, 231, 232, 233, 234	1
3	Le Mortier	Le Mortier	Indéterminé	Enclos	2010	C1. 219	1
4	Le Dialay	Le Dialay	Indéterminé	Occupation	2010	A.117, 118, 119, 120	1
5	Menhirs de la petite et la grande Pierre	Le Mortier	Néolithique	Menhir	2010	Non localisé	Pour information
6	La cour du château	Le Talus	Indéterminé	Fortification	2010	AB1. 157 à 160, AB1. 139 à 142, AB1. 137, AB. 144 à 147, AB1. 420 à 425, AB1. 429 à 297, AB1. 385 à 388, AB1. 323-324,	2
7	Le bois Geoffroy	Le Bois Geoffroy	Moyen-âge	château fort	2010	AC. 1 à 4, AC. 7	1
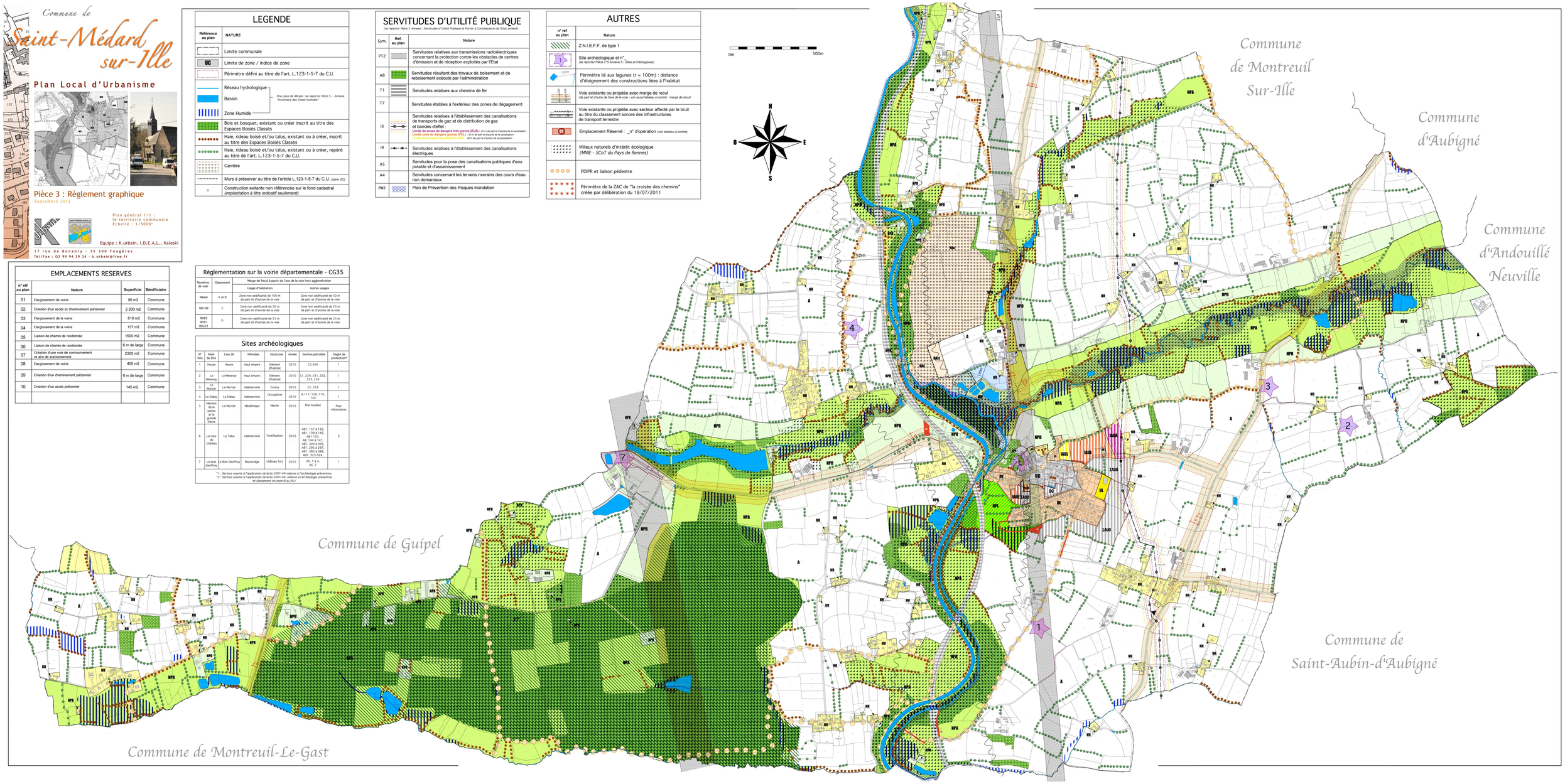
**1 : Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44 relative à l'archéologie préventive,*
**2 : Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive et classement en zone N au PLU*